



COVID-19: la Commission crée la toute première réserve rescEU de matériel médical

Bruxelles, le 19 mars 2020

Aujourd'hui, la Commission européenne a décidé de créer une **réserve stratégique rescEU** de matériel médical, et notamment de respirateurs et de masques de protection, destinée à aider les pays de l'UE dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

La présidente de la Commission, Mme Ursula **von der Leyen**, a déclaré à ce propos: «*Cette toute première réserve européenne commune de matériel médical d'urgence nous permet de traduire la solidarité de l'UE en actions concrètes. Tous nos États membres et tous nos citoyens bénéficieront de son existence. L'entraide est la seule voie à suivre.*»

Le matériel médical de la réserve comprendra notamment:

- des équipements médicaux de soins intensifs tels que des respirateurs,
- des équipements de protection individuelle tels que des masques réutilisables,
- des vaccins et des traitements,
- du petit matériel de laboratoire.

Le commissaire chargé de la gestion des crises, M. Janez **Lenarčič**, a déclaré: «*L'UE prend des mesures pour que les États membres disposent de plus de matériel. Nous créons une réserve rescEU afin de rassembler rapidement les équipements nécessaires à la lutte contre le coronavirus. Cette réserve permettra de soutenir les États membres qui sont confrontés à des pénuries de matériel nécessaire pour traiter les patients infectés, mais aussi de protéger les professionnels de la santé et de ralentir la propagation du virus. Nous souhaitons aller de l'avant sans attendre.*»

Comment la réserve rescEU fonctionnera-t-elle?

- La réserve sera hébergée par un ou plusieurs États membres. Les États d'hébergement seront responsables de l'acquisition du matériel.
- La Commission financera 90 % de la réserve. Le [Centre de coordination de la réaction d'urgence](#) gèrera la distribution du matériel pour veiller à ce qu'il aille là où il est le plus nécessaire.
- Le budget initial alloué par l'UE à la réserve est de 50 millions d'€, dont 40 millions d'€ sont soumis à l'approbation des autorités budgétaires.

Parallèlement, dans le cadre d'un [accord de passation conjointe de marché](#), les États membres sont en train d'acheter des équipements de protection individuelle, des respirateurs et des dispositifs de dépistage du coronavirus. Cette approche coordonnée renforce la position des États membres pour négocier la disponibilité et le prix des médicaments avec le secteur.

Les prochaines étapes

Une fois que la mesure sera entrée en vigueur, vendredi 20 mars, tout État membre souhaitant héberger une réserve physique rescEU pourra demander à bénéficier d'une subvention directe de la Commission européenne. La subvention directe couvre 90 % des coûts de la réserve, les 10 % restants étant à la charge de l'État membre.

Contexte

rescEU fait partie du [mécanisme de protection civile de l'Union](#), qui renforce la coopération entre les États participants dans le domaine de la protection civile, en vue d'améliorer la prévention des catastrophes, ainsi que la préparation et la réaction à ces dernières. Cette proposition vient compléter la réserve de moyens d'intervention rescEU du mécanisme de protection civile de l'UE, qui met déjà en commun des avions et des hélicoptères pour lutter contre les feux de forêt. Grâce à ce mécanisme, la Commission européenne joue un rôle clé dans la coordination des réactions aux catastrophes en Europe et au-delà.

Lorsque l'ampleur d'une situation d'urgence dépasse les capacités de réaction d'un pays, celui-ci peut demander de l'aide par l'intermédiaire du mécanisme.

À ce jour, tous les États membres de l'UE participent au mécanisme, de même que l'Islande, la Norvège, la Serbie, la Macédoine du Nord, le Monténégro et la Turquie. Depuis sa création en 2001, le mécanisme de protection civile de l'UE a répondu à plus de 330 demandes d'aide à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.

Pour de plus amples informations

Fiche d'information: [Mécanisme de protection civile de l'UE](#)

IP/20/476

Personnes de contact pour la presse:

[Balazs UJVARI](#) (+32 2 295 45 78)

[Daniel PUGLISI](#) (+32 2 296 91 40)

Renseignements au public: [Europe Direct](#) par téléphone au [00 800 67 89 10 11](#) ou par [courriel](#)

Related media

 [Illustration](#)